Nîmes

Colocation pour seniors avec troubles cognitifs

Page 3

Camargue

THT : une enquête publique à enjeux

Page 5

JEUDI 5 NOVEMBRE 2026 - midilibre.fr

1,50 € - N°29563

Midi Libre

Nîmes



CRÉÉS DANS LE GARD

DES CÉPAGES TAILLÉS POUR RÉSISTER

Au salon Dionysud à Béziers, la société VCR, installée à Boucoiran, propose des greffons issus de vingt ans de recherches et cultivés dans le Biterrois.

Pages Occitanie

PHOTO ENVATO ELEMENTS

HANDBALL / STARLIGUE

Bellahcene explique pourquoi il a signé à Nîmes

Pages Sports

ÉTATS-UNIS / MIDTERMS

Trump désavoué

La claque

Pages France / Monde



PHOTO MAXPPP

MONTPELLIER

Mort d'un espoir du football : un médecin à la barre

Pages Occitanie



PHOTO DR

DANS LA RÉGION

Nos sites classés Unesco, entre jackpot et déception

Pages Occitanie

PHOTO MIKAËL ANISSET

VAUCLUSE

Sévices et cruauté au centre équestre, le sursis requis

Pages Occitanie

M 0274 - 1105 - 1,50 € - 0

PEFC 10-31-3491 Certifié PEFC





MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS SUPÉRIEURS A 90 000 €

250359

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Nîmes Métropole (30)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 24300064300045

Code postal / Ville : 30947 Nîmes Cedex 9

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr

Identifiant interne de la consultation : 26T005LA-2

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Direction de la commande publique - Tél : +33 434035700 - Mail : commande-publique-agglo@nimes-metropole.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Les éléments devant être communiqués par le candidat afin vérifier sa situation administrative sont les suivants :

- DUME (déclaration préremplie par la plateforme de dématérialisation en cas de candidature DUME) pour chaque membre du groupement et pour chaque sous-traitant, OU en cas de candidature classique :

- Lettre de candidature (un seul exemplaire pour l'ensemble du groupement) :

Remplir le formulaire DC1 (accessible sur : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires) ou utiliser un format libre ;

Pour les sous-traitants, l'annexe 1 de l'acte d'engagement relative à la sous-traitance suffit (modèle de déclaration de sous-traitance DC4)

- Déclaration sur l'honneur (un seul exemplaire pour l'ensemble du groupement) :

Déclarations sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner mentionnées aux

articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du Code de la Commande Publique (déclarations correspondantes dans le formulaire DC1 accessible sur : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires) ;

Pour les sous-traitants, l'annexe de l'acte d'engagement relative à la sous-traitance suffit (modèle de déclaration de sous-traitance DC4).

Capacité économique et financière : Les éléments devant être communiqués par le candidat afin d'apprécier sa capacité économique sont les suivants :

- DUME (déclaration préremplie par la plateforme de dématérialisation en cas de candidature DUME) - pour chaque membre du groupement et pour chaque sous-traitant ;

- OU, en cas de candidature classique, déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (déclaration correspondante dans le formulaire DC2 accessible sur : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires ou déclaration sur format libre).

Concernant l'indication du chiffre d'affaire : Dans le cas où l'opérateur serait une entreprise nouvellement créée et se trouverait donc dans l'impossibilité objective de produire des chiffres d'affaires pour les 3 dernières années comme demandé, le candidat devra apporter la preuve de sa capacité financière par tous moyens en produisant à l'appui de son dossier de candidature tous éléments de nature à justifier, au-delà de son simple capital social, de sa capacité financière à assurer les prestations.

Capacités techniques et professionnelles : Les éléments devant être communiqués par le candidat afin d'apprécier sa capacité technique et professionnelle sont les suivants :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;

- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

- Certificats de qualification professionnelle définis ci-après pour les candidats :

FNTP - 741 Captage ;

FNTP - 5116 Construction de réseaux de canalisation d'eau sous pression ;

FNTP - 621 Equipements électromécaniques ;

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Mercredi 25 novembre 2026 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : Les critères d'attribution sont définis dans le règlement de la consultation.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de réhabilitation et mise en conformité de captages d'eau potable de Nîmes métropole

Classification CPV : 45232152

Type de marché : Travaux

Description succinte du marché : Travaux de réhabilitation et mise en conformité de captages d'eau potable de Nîmes métropole

Lieu principal d'exécution : Territoire de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

1) SI OBLIGATION MANDATAIRE SOLIDAIRE : En cas de groupement conjoint titulaire du marché, l'acheteur public impose pour l'exécution que le mandataire soit solidaire conformément aux dispositions de l'article R. 2124-24, alinéa II du Code de la Commande Publique.

2) Si AIPR : L'exécution des prestations, conformément aux dispositions de l'article R. 554-31 du code de l'environnement, est soumise à obligation de détention pour le personnel intervenant à proximité des réseaux de l'attestation d'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).

3) TRAVAUX - SI DT ET DICT : Le présent marché est soumis aux dispositions des articles R. 554-1 et suivants et R. 554-19 et suivants du code de l'environnement, portant sur l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution. Ces textes prévoient notamment l'envoi des déclarations de travaux (DT) et des déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT).

4) TRAVAUX - CSPS : L'opération de travaux dans laquelle s'inscrit cette consultation est soumise à CSPS. / Au sens de l'article R.4532-1 du code du travail, l'opération de travaux dans laquelle s'inscrit cette consultation est de niveau II (DP+PGC)

5) TRAVAUX - CT : Au sens de l'article R. 125-17 du code de la construction et de l'habitat, l'opération de travaux dans laquelle s'inscrit cette consultation n'est pas soumise à un contrôle technique obligatoire.

Le dossier de consultation des entreprises est gratuit, il est disponible sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : http://www.marches-securises.fr.

Conditions de remise des offres ou des candidatures : l'acheteur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : http://www.marches-securises.fr. Aucun autre mode de transmission n'est autorisé.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis selon les dispositions indiquées dans le règlement de la consultation.

Assistance plateforme de dématérialisation : Pour toute question relative au dépôt de réponses électroniques, un numéro est à la disposition des soumissionnaires : 04 92 90 93 27.

Date d'envoi du présent avis

02 novembre 2026

250381

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Mairie de Caveirac

MARCHÉ DE TRAVAUX

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

MAIRIE DE CAVEIRAC, M. Jean-Luc CHAILAN - Maire,

Place du Chateau, 30820 CAVEIRAC, Tél : 04 30 06 52 59,

mèl : correspondre@aws-france.com,

web : http://www.midilibre-marchespublics.com/, SIRET 21300075500016

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : AMÉNAGEMENT ET MISE EN SÉCURITE DE LA RUE FANFONNE GUILLERME

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution principal : Gard

Durée : 3 mois.

Classification CPV :

Principale : 45233228 - Travaux de construction de revêtements de surface

Complémentaires :

45233252 - Travaux de revêtement de rues

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Critères : renvoi au R.C.

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Oui

Visite libre

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs : http://www.midilibre-marchespublics.com, Tél : 04 30 06 52 59

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Dépôt dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Remise des offres : 03 décembre 2026 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Envoi à la publication le : 02/11/26

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.midilibre-marchespublics.com

250391

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de la collectivité qui passe le marché :

COMMUNE DE LANGLADE

1 rue de la Mairie - 30980 LANGLADE - Tél. : 04 30 06 53 30

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte. Soumise aux dispositions des articles R. 3126-1 du Code de la commande publique.

Objet du marché : Restauration collective Scolaire et Accueils de loisirs comprenant la préparation et la livraison de repas en liaison froide

Modalités d'obtention du dossier de consultation :

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur la plateforme : marches-securises.fr

Adresse de réception des candidatures et offres :

Dépôt sur plateforme dématérialisée : marches-securises.fr

Date et heure limite de réception des candidatures et offres : Lundi 23 novembre 2026 à 12h00.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Voir le règlement de la consultation.

Critères d'attribution : Voir le règlement de la consultation.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 02/11/2026

AVIS PUBLICS

AVIS ADMINISTRATIFS

250396

AVIS AU PUBLIC

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération en date du 15 octobre 2026 le Conseil Municipal de Canaules et Argentières a approuvé son Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie, aux jours et heures d'ouverture et en Préfecture. Le dossier du PLU sera bientôt consultable sur le Géoportail de l'urbanisme :

https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

250397

AVIS AU PUBLIC

Instauration du Droit de Préemption Urbain (DPU)

Par délibération en date du 15 octobre 2026 le Conseil Municipal de Canaules et Argentières a décidé d'instaurer le Droit de Préemption Urbain sur les zones Urbaines et A Urbaniser du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui a été approuvé le 15 octobre 2026 et de conserver la compétence exclusive pour l'exercice du DPU sur ces zones.

Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois. Le plan des secteurs soumis au DPU est annexé au PLU. Ces documents sont tenus à la disposition du public, à la Mairie, aux jours et heures d'ouverture et en Préfecture. Ils sont également consultables sur le site internet de la Mairie à partir du 03 novembre 2026.

Nous vous assurons les meilleurs délais de parution

Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution et des exemplaires justificatifs de journaux

LA RAPIDITÉ C'EST NOTRE QUOTIDIEN

ENQUÊTES PUBLIQUES

248671

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de Villeneuve-lès-Avignon, Sauveterre et Les Angles

prescrivant l'ouverture de l'enquête publique unique préalable au projet d'extension du site classé sur les communes de Villeneuve-lès-Avignon et de Sauveterre porté par la direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie (DREAL), au projet d'extension du site patrimonial remarquable (S.P.R.) et projet de création du périmètre délimité des abords (P.D.A.) des monuments historiques sur les communes de Villeneuve-lès-Avignon et de Les Angles portés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie (DRAC).

Par arrêté préfectoral n°30-2026-10-09-00002 du 9 octobre 2026, une enquête publique unique préalable est ouverte durant 32 jours consécutifs, **du lundi 2 novembre 2026, à 9 heures au jeudi 3 décembre 2026, à 17 heures.**

Monsieur François CHAPELLE, est désigné par le tribunal administratif de Nîmes le 17 septembre 2026, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Hervé VIGNOLES est désigné, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

La mairie de Villeneuve-lès-Avignon, 2 rue de la République est désignée comme siège de l'enquête publique unique.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que trois registres d'enquête seront tenus à la disposition du public, qui pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public des bureaux :

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon 2 rue de la République 30404 Villeneuve lez Avignon

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Le vendredi de 8h30 à 12 h

Mairie de Les Angles 3 avenue Jules Ferry 30133 Les Angles

Du lundi au vendredi 8h à 12h et 13h30 à 17h00

Mairie de Sauveterre 155 Avenue du Languedoc BP 6 - 30150 Sauveterre

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi 9h à 12h30 et 14h à 17h00

Le mercredi 9h à 12h30 et 14h à 17h

L'intégralité du dossier mis à l'enquête sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les locaux de chacune des mairies, aux adresses, jours et heures mentionnés ci-dessus, durant toute la durée de l'enquête. Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique unique, 24 heures sur 24, pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7722

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions portant sur l'extension du site classé, l'extension du SPR et la création du PDA pourront-être, par toute personne intéressée, soit :

1) consignées sur les registres d'enquête publique ouverts à cet effet au siège de l'enquête et dans les communes concernées, au format papier, le registre est constitué de feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux jours et heures habituels d'ouverture au public mentionnées ci-dessus.

Celles-ci seront annexées au registre d'enquête dématérialisé de manière régulière.

2) adressées par correspondance, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur domicilié à la mairie Villeneuve-lès-Avignon, 2 rue de la République - 30404 Villeneuve-lès-Avignon. Celles-ci seront annexées au registre d'enquête de manière régulière.

3/ Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public pourra transmettre directement ses observations et propositions sera ouvert à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7722

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-7722@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé

https://www.registre-dematerialise.fr/7722 visibles par tous.

4) Communiquées par voies écrite ou orale, au commissaire enquêteur, qui sera en mesure de recevoir personnellement le public lors des permanences qui seront tenues en mairie, à l'adresse, aux jours et heures suivants :

Hôtel de Ville, 2 rue de la République 30404 Villeneuve-lès-Avignon

le lundi 2 novembre 2026, de 9 h 00 à 12 h 00 (jour de l'ouverture de l'enquête)

Mairie - 3 avenue Jules Ferry 30133 Les Angles le jeudi 5 novembre 2026, de 13 h 30 à 17 h 00

Hôtel de Ville, 2 rue de la République 30404 Villeneuve-lès-Avignon

le mardi 17 novembre 2026, de 9 h 00 à 12 h 00

Hôtel de Ville, 2 rue de la République 30404 Villeneuve-lès-Avignon

le jeudi 3 décembre 2026, de 13 h 30 à 17 h 00 (jour de la clôture de l'enquête)

Ne seront prises en compte que les observations portant sur le projet d'extension du site classé sur les communes de Villeneuve-les-Avignon et Sauveterre, sur le projet d'extension du site patrimonial remarquable sur les communes de Villeneuve-les-Avignon et les Angles et sur la création du périmètre délimité des abords des monuments historiques sur les communes de Villeneuve-les-Avignon et Les Angles, qui seront formulées **du lundi 2 novembre 2026, à 9 heures au jeudi 3 décembre 2026, à 17 heures.**

Toute personne peut également s'adresser à la :

- DREAL Occitanie - Mme Aurélie HARNEQUAUX - Inspectrice des sites du Gard

aurelie.harnequaux@developpement-durable.gouv.fr - Tél.04 34 46 66 81

DREAL - 520 Allée Henri II de Montmorency - CS 69007 - 34064 MONTPELLIER CEDEX 02 aux fins d'obtenir toutes informations relatives au projet d'extension du site classé.

- DRAC Occitanie - Mr Benoit Guillaume - benoit.guillaume@culture.gouv.fr - 05 67 73 21 05 - Hôtel des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem - 32, rue de la Dalbade - BP 811 - 31080 Toulouse Cedex 6 aux fins d'obtenir toutes informations relatives au projet d'extension du SPR et au projet de création du PDA.

Le présent avis sera affiché aux mairies concernées. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante :

https://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête aux mairies concernées ainsi qu'en préfecture du Gard, direction de la coordination, de la légalité et des collectivités locales, SERUP, 10 avenue Feuchères - 30045 Nîmes Cedex 9.

Sous réserve des résultats de l'enquête, les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- Concernant le projet d'extension du site classé :

la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) donnera son avis sur l'extension de classement du site au vu du rapport d'enquête et des avis des conseils municipaux en application de l'article R 341-4 du code de l'environnement. Dans le cas ou l'avis de la CDNPS est favorable, ce dernier est soumis à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages qui siège à Paris. Le ministère chargé des sites effectue ensuite les consultations ministérielles. Enfin, la décision de classement pourra être prise par décret du conseil d'Etat et publiée au journal officiel.

Après classement, le site constituera un patrimoine national protégé où sera instituée une servitude d'utilité publique entraînant le contrôle de tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect du site par une autorisation spéciale de l'État.

- Concernant le projet d'**extension au titre des sites patrimoniaux remarquables :** approbation de la création du SPR par arrêté ministériel

- Si le projet n'est pas modifié à l'issue de l'enquête publique, le classement au titre des SPR par arrêté ministériel aura le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel, conformément à l'article L. 631-1 du code du patrimoine. Le périmètre du SPR sera annexé au PLU en application de l'article R. 631-4 du code du patrimoine, dans un délai d'un an, par une mise à jour des annexes.

- Si le projet est modifié à l'issu de l'enquête publique, le ministre chargé de la culture recueillera à nouveau l'avis de la CNPA avant de décider le classement (article R. 631-3 du code du patrimoine).

- Concernant le projet de création de P.D.A, Si à l'issue de l'enquête publique :

- le projet fait l'objet d'un accord de l'Architecte des Bâtiments de France et de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme, les PDA seront créés par arrêtés du préfet de région. Dans cette hypothèse, les périmètres du PDA seront annexés aux documents d'urbanisme en vigueur en tant que servitudes d'utilité publique, en application des dispositions des articles R.621-93 et R.621-95 du code du patrimoine et R.153-21 du code de l'urbanisme. La commune d'Avignon (84) est informée de la suppression des servitudes conformément à l'article L.153-60 du code de l'urbanisme.

- en cas de modification du projet de création de P.D.A., le projet éventuellement modifié est transmis à nouveau par la préfète du Gard pour avis à l'Architecte des bâtiments de France (A.B.F.) et aux autorités compétentes en matière de document d'urbanisme soit aux mairies de Villeneuve-lès-Avignon et Les Angles.

A défaut de réponse dans les trois mois suivant leur saisine, l'autorité compétente et l'architecte des Bâtiments de France sont réputés avoir donné leur accord.

CHAQUE JOUR, VOS RUBRIQUES D'ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

TOUTES LES FORMALITES JURIDIQUES DE VOTRE ENTREPRISE

midi.legales

L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES

Votre partenaire local pour réaliser toutes les étapes nécessaires à l'évolution de votre entreprise dans les meilleurs délais.



Contactez
Sophie BOURDE

07 88 35 94 46

sbourde@midilibre.com